

# OPTIMISEZ votre énergie

Pour tout renseignement complémentaire sur l'action, contactez :

♦  **votre chargé de mission environnement de votre CCI**

- \* En Saône et Loire : Ludivine FILORO au 03 85 21 53 00 l.filoro@cci71.fr
  - \* Dans la Nièvre : Julien AUBERT au 03 86 60 61 53 j.aubert@nievre.cci.fr
  - \* Dans l'Yonne : Mickaël POIRIER au 03 86 49 40 54 m.poirier@yonne.cci.fr
  - \* En Côte d'Or : Eric MONOD à Beaune au 03 80 26 39 58 e.monod@beaune.cci.fr  
Philippe BURTIN à Dijon au 03 80 65 92 87 p.burtin@dijon.cci.fr
- **ou la CRCI :** Céline ESCOFFIER au 03 80 60 40 69 c.escoffier@bourgogne.cci.fr



Action soutenue dans le cadre du **Programme Energie Climat Bourgogne**



En partenariat avec :



Version du 6/11/07

## Entreprises de la filière **Emballage** en Bourgogne

# OPTIMISEZ votre énergie

Votre activité vous impose une consommation d'énergie conséquente (colleuses, coiffeuses, formeuses, éclairage, encaisseuses, palettiseurs, presses, ...).

Quel que soit le diagnostic pour lequel vous opterez (diagnostic général de votre atelier ou étude approfondie d'un poste), sachez que les gisements potentiels d'économies d'énergie sont importants.

**PROFITEZ DONC DE L'ACTION COLLECTIVE ET DES AIDES POUR  
OPTIMISER VOTRE ÉNERGIE !** En 2008 et 2009



## Un accompagnement personnalisé de votre CCI

Le conseiller environnement de votre CCI réalisera une première visite technique visant à mieux apprécier vos besoins et vos **attentes en terme d'énergie**.

En fonction des résultats, il vous proposera **plusieurs bureaux d'études (répertoriés suite un appel à candidature, selon des critères respectant la méthodologie de l'ADEME)** dont les principales caractéristiques ont été résumées dans des fiches synthétiques.

## L'intervention d'un bureau d'études

Deux types de prestation sont possibles :

- Pré-diagnostic pour les PME / PMI : 5 jours maximum **financés à 80%**, avec un plafond de coût total de 3 800 €,
- Diagnostic pour toutes les entreprises (groupes compris) : **financement à 50%** avec un plafond de coût total de 30 000 €.

- Une expertise choisie en fonction de vos besoins
- Un cahier des charges pour le prestataire

*Pour les diagnostics :*

- **La mise en place obligatoire par l'intervenant d'instrumentation pour obtenir des mesures objectives,**
- Un accompagnement pour la mise en **œuvre des préconisations.**

## Un suivi précis

Toute entreprise ayant réalisé **un diagnostic bénéficiera d'une** visite de suivi à 6 mois par le conseiller environnement de sa CCI avec pour objectifs de :

- **vérifier la mise en œuvre des préconisations** choisies par l'entreprise à la suite du diagnostic,
- **évaluer avec l'entreprise les économies réalisées.**

*Un état des lieux gratuit de vos besoins*

*Une prise en charge du diagnostic de 50 à 80 %*

*Un bilan après 6 mois*

*L'écoute attentive de vos besoins*

*Une intervention complémentaire gratuite*

## Un réseau d'échanges

Un recensement de vos attentes lors des visites et des réunions d'information permettra de vous proposer des formations sur des sujets spécifiques.

Des réseaux d'échanges et des rencontres seront organisés pour mettre en commun vos réflexions et votre expérience sur le domaine des économies d'énergie.

Les « plus »

## La mobilisation de vos équipes

Chaque entreprise ayant signé la charte d'engagement pourra bénéficier de manière gracieuse d'une action de mobilisation des salariés sur les économies d'énergie.